

Bordeaux, le 8 mars 2021

J'aime mon entreprise, Je m'inscris pour voter !



Les élections consulaires sont un moment fort et un enjeu important pour l'économie locale. Afin, de préparer au mieux ces élections et s'assurer de leur qualité d'électeur, les entrepreneurs girondins issus des secteurs du Commerce, des Services et de l'Industrie sont invités à vérifier sur www.electionscсібg2021.fr les informations concernant leur entreprise avant le 30 AVRIL prochain. Objectifs, actualiser les données pour procéder à la révision de la liste électorale.

Les élections consulaires se dérouleront du 27 octobre au 9 novembre prochain. Des élections visant à élire 80 hommes et femmes chefs d'entreprise qui siègeront bénévolement à la CCI Bordeaux Gironde et à la CCI Nouvelle-Aquitaine. Leur mission : représenter leurs pairs auprès des pouvoirs publics, défendre leurs intérêts pour les 5 années à venir, répondre aux enjeux et mutations économiques à venir. Bref, faire de la Gironde un territoire favorable à l'entreprenariat.

29% d'établissements en plus en 5 ans

Selon les derniers chiffres issus de la pesée économique* réalisée fin 2020, la Gironde compte aujourd'hui 97 882 établissements contre 70 043 en 2016. Une hausse de 29% qui s'explique par le nombre de plus en plus important de micro entreprises. Dans le détail, avec 54 578 établissements (47% du total), le Commerce arrive en tête. Suivent les Services avec 27 495 établissements (27,5% du total) et l'Industrie avec 15 809 établissements (25,5% du total).

Un enjeu clair : mettre à jour la liste électorale

Si ces élections ne sont pas comme les autres élections, car moins médiatiques, elles n'en sont pas moins capitales pour les entreprises. Sur un plan pratique, chaque chef d'entreprise a reçu un courrier les invitant à vérifier leurs informations et à désigner (le cas échéant) les électeurs supplémentaires selon des critères définis par le code électoral. L'accès à la plateforme (spécialement conçue) www.electionscсібg2021.fr sera rendu possible grâce à leur numéro de SIREN et un code confidentiel figurant dans ce courrier. Possibilité également, pour celles et ceux qui n'auraient pas leurs codes, de remplir un formulaire en adressant la demande par mail à electionscсібg2021@bordeauxgironde.cci.fr.

Peser sur les décisions économiques de demain

Ce scrutin ouvre ainsi de nouvelles opportunités dans l'accompagnement des entreprises à l'économie de demain. Qui mieux qu'un chef d'entreprise pour faire face aux différents enjeux et mutations économiques, écologiques et numériques... Qui est jugé plus crédible pour parler au quotidien d'emploi, de développement économique, de formation ?

« S'inscrire sur la liste électorale, c'est agir pour son territoire et se donner la possibilité d'exprimer sa vision du développement économique » rappelle Pascal FAUGERE, directeur général de la CCI Bordeaux-Gironde. Toutes les informations sont disponibles sur le site www.bordeauxgironde.cci.fr

* Comme à chaque renouvellement, chaque CCI doit procéder à une étude économique de pondération (dite pesée économique) destinée à déterminer le nombre de sièges ainsi que leur répartition entre catégories professionnelles et, le cas échéant, entre sous-catégories, et pour les CCIR, entre les CCI qui lui sont rattachées. Elle doit être remise au préfet de région avant le 31 mars 2021 afin qu'il prenne ses arrêtés de composition et de répartition des sièges avant le 20 avril 2021.

CONTACT PRESSE

Philippe GARCIA/Florence RICO-FAYAD

✉ pgarcia@bordeauxgironde.cci.fr

☎ 06 20 63 53 83